



MAIRIE
DE
MONTCLUS
30630

**COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 AVRIL 2019**



Tél. : 04 66 82 25 73
Fax : 04 66 82 20 13

Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

La séance est ouverte à 13h45

Présents : Mesdames **POUDEROUX Claire**, **BOULE Mireille** et Messieurs **TRICHOT Benoit**, **CARLES Jean-Claude**, **BRUGUIER Jean-Louis**, **DREYFUS François**, **GREMONT Hervé**.

Absents représentés : Madame **CHABRIER Sylvette** (pouvoir à **POUDEROUX Claire**), Messieurs **NOUIS Vincent** (pouvoir à **DREYFUS François**), **REBONDY Daniel** (pouvoir à **TRICHOT Benoit**).

A été nommé secrétaire : Monsieur **DREYFUS François**.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- SIIG : Adhésion au SIIG des communes de Arpaillargues et Aureilhac.

Ajout accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13.12.2018 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Don à la commune de la parcelle section AN n° 247 : Un administré souhaite faire don de sa parcelle section AN n° 247 à la commune ; adopté à l'unanimité.

Bail épicerie : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de renouveler le bail de l'épicerie "Au Marchand de Saison" pour la saison estivale 2019 et propose de maintenir le même tarif que pour la saison estivale 2018 ; c'est-à-dire 250,00 €/mois charges comprises pour une durée de 7 mois ; adopté à l'unanimité.

Convention pour l'occupation d'un bâtiment communal : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu d'établir une convention pour l'occupation de l'ancienne cave coopérative par la recyclerie "La Soupe aux Cailloux" ; il propose de ne pas augmenter le loyer qui est de 675,00 €/mois pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} juin 2019, renouvelable 1 fois ; adopté à l'unanimité.

Déclaration préalable pour l'instruction des demandes de clôtures : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de rendre obligatoire le dépôt d'une Déclaration Préalable à l'édification des clôtures ; celui-ci précise qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôtures, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture ; adopté à l'unanimité moins 2 voix.

Centre de Gestion, contrat d'assurance contre les risques statutaires : Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
 - Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- adopté à l'unanimité.

SIAEP : M. le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de délibérer concernant le transfert de compétence eau potable du syndicat. Celui-ci propose de s'opposer à ce transfert ; adopté à l'unanimité.

Taux de la Taxe d'Aménagement à Monteil : Monsieur le Maire informe le Conseil que vu que les travaux au hameau de Monteil ont été réalisés, il y aurait lieu de diminuer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % ; adopté à l'unanimité.

Ajout du chemin du Buis à Lilette et du chemin de la Draille dans la voirie communale : M. le Maire informe le Conseil que suite à la réouverture du Buis à Lilette (300 m) et celle du chemin de la Draille au hameau de Bernas (391,06 m), il y aurait lieu d'intégrer ceux-ci à la voirie communale ; adopté à l'unanimité.

Centre aéré de Barjac : Participation pour le centre aéré concernant les enfants domiciliés sur la commune de Montclus qui vont au centre aéré de Barjac. Participation : 30 €/semaine pour les familles imposables et 34 €/semaine pour les familles non imposables ; 6 €/jour pour les familles imposables et 7 €/jour pour les familles non imposables. Pour le club ados : 14 €/semaine pour les familles imposables et 20 €/semaine pour les familles non imposables ; adopté à l'unanimité.

Convention et participation restaurant centre de loisirs : Proposition d'établir une convention et de régler à la commune de Barjac la part non couverte par les familles, soit 4,69 € par repas et par enfant domicilié sur la commune de Montclus ; adopté à l'unanimité.

Programme Local de l'Habitat (PLH) : Approbation sur le projet de PLH 2019-2024 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ; adopté à l'unanimité.

Fondation 30 millions d'Amis : Contre l'exploitation d'animaux sauvages dans les cirques ; vote : 4 pour l'interdiction, 5 contre et 1 abstention.

Restaurants du cœur : Suite à la demande de subvention des Restaurants du Cœur du 28.01.2019, M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 100 € ; vote : 6 pour et 4 contre.

Club Cèze Omnisport : Suite à la demande de subvention du Club Cèze Omnisport de Goudargues en date du 06.03.2019, M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 100 € ; vote : 8 pour et 2 contre.

Soutien à l'Association des Maires de France : Après lecture de la résolution du 101^{ième} congrès de l'AMF, M. le Maire propose au Conseil de se prononcer sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018 ; adopté à l'unanimité.

SIIG – Adhésion des communes de Arpaillargues et Aureilhac : Adopté à l'unanimité.

Compte de Gestion et Compte Administratif Commune 2018 : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif.

- Dépenses de Fonctionnement	207 002,15 €
- Recettes de Fonctionnement	278 185,15 €
- Résultat Exercice 2018 : Excédent	71 183,00 €
- Résultat de clôture 2018: Excédent	218 797,96 €
- Dépenses d'Investissement	59 513,91 €
- Recettes d'Investissement	38 812,74 €
- Résultat Exercice 2018 : Déficit	20 701,17 €
- Résultat de Clôture 2018 : Déficit	5 671,01 €
- Résultat de l'Exercice 2018 : Excédent	213 126,95 €

Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement. Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat. L'excédent 2018 sera repris comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement	40 000,00 €
- Report en fonctionnement R 002	178 797,96 €

Adoptés à l'unanimité.

Compte de Gestion et Compte Administratif Assainissement 2018 : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif.

- Dépenses de Fonctionnement	22 388,83 €
- Recettes de Fonctionnement	22 360,51 €
- Résultat Exercice 2018 : Déficit	28,32 €
- Résultat de clôture 2018 : Excédent	1 335,35 €

- Dépenses d'Investissement	432,00 €
- Recettes d'Investissement	16 409,21 €
- Résultat Exercice 2018 : Excédent	15 977,21 €
- Résultat de Clôture 2018 : Excédent	45 859,17 €
- Résultat de l'Exercice 2018 : Excédent	47 194,52 €

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif Commune 2019 et vote du taux des taxes locales :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à	457 943,96 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à	247 529,96 €

- Taxe d'Habitation :	6,71 %
- Taxe Foncière (Bâti) :	9,00 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) :	34,66 %

Les taux des taxes locales restent inchangés par rapport à l'année dernière, le produit attendu est 54 948,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif Assainissement 2019 :

- Dépenses et Recettes d'Exploitation s'équilibrent à	26 967,35 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à	59 104,57 €

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Protection des données : Voir si une démarche existe au niveau de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour globaliser la protection.
- Discussion sur l'installation d'un food truck.
- Discussion école de Montclus.
- Discussion sur le marché.
- Discussion sur le logement communal.

Fin de la séance à 16h50.

Le Secrétaire
F. DREYFUS



Le Maire
B. TRICHOT

